

Le système de « milice politique » met-il le peuple aux commandes ?

Andrea Pilotti et Roberto Di Capua

En Suisse, on entend souvent dire dans les débats publics que grâce au système de milice c'est le peuple lui-même qui exerce le pouvoir politique. C'est le peuple qui serait le « chef ». Est-ce vraiment le cas ? Quels types de « chefs » sont produits par ce système politique non professionnel : des élus représentatifs de la population, ou une élite déconnectée du peuple ?

L'idéologie dominante présuppose souvent que le type d'organisation extra-professionnelle et quasi bénévole des fonctions politiques en Suisse serait censé aplanir l'exercice du pouvoir et le laisser aux mains d'un peuple chef des décisions politiques. En effet, nombreux sont les commentaires émanant de la sphère politique, médiatique, académique ou encore économique faisant l'éloge d'un modèle d'organisation politique qui mettrait le peuple aux commandes :

La particularité du système de milice réside dans l'étroite imbrication de la société civile et de l'État. Les frontières entre société civile et État sont ici bien plus perméables que dans des sociétés où la vie publique est davantage le fait de professionnels. En Suisse, les acteurs de la société civile participent à la construction de l'État. La maxime selon laquelle ce sont les citoyens qui font l'État est ici bien plus qu'une simple figure de rhétorique. (Olivier Zimmer, Professeur d'histoire moderne à l'Université d'Oxford, 2019)

Le fait que nous incarnions tous l'État, dans la mesure où nous votons sur des questions de fond et que nous assumons dans le cadre du système de milice des mandats et des tâches, contribue fortement à ce que l'État ne soit pas perçu comme un pouvoir anonyme et abstrait. La Suisse dispose avec le système de milice d'une institution unique en son genre qui permet au citoyen de s'identifier à l'État, qui renforce l'aptitude au compromis et au consensus et limite la bureaucratie. (Andreas Müller, directeur du projet « Année du travail de milice » de l'Association des communes suisses, 2019 ; également ancien vice-directeur d'Avenir Suisse et ancien conseiller à la communication des conseillers fédéraux Pascal Couchepin et Didier Burkhalter, ainsi qu'ancien collaborateur personnel du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann)

La milice, c'est le fait que les élus ne soient pas des politiciens professionnels, contrairement aux parlementaires des autres pays. Ils sont censés maintenir une activité professionnelle et rémunératrice, parallèlement à leur engagement politique. Ce système a évidemment des qualités, notamment le fait que les parlementaires gardent des liens forts avec le tissu économique et social « réel ». Ils ne forment ainsi pas une « caste » déconnectée du reste du monde, qui se consacrerait uniquement au travail législatif. (Adèle Thorens Goumaz, conseillère nationale, future conseillère aux États, Les Verts, 2018)

Ces déclarations publiques sont exemplaires d'un discours officiel très largement répandu et défendu en Suisse. Le côté amateur dans l'exercice d'une fonction électorale serait ainsi un gage de proximité entre les gouvernants et les gouvernés et il empêcherait la création d'une « caste politique » éloignée de la population. Dans ce discours idéologique, l'idée de milice politique s'accompagne d'une conception de l'autorité qui serait diffuse de manière horizontale. De ce fait, dans cette vision du monde politique suisse, il n'y aurait pas de véritable chef, dans sa conception verticale, prenant des décisions et les « imposant » du haut vers le bas, car ce sont

les citoyens et les citoyennes qui se sont institués en chefs. Il est donc très souvent admis par différents acteurs politiques et économiques que le principe de milice, élevé par ces derniers au rang de véritable pilier du système politique helvétique, garantirait une gestion du pouvoir consensuelle et ouverte. Ce même principe serait en mesure d'assurer un lien rapproché entre ceux et celles qui gouvernent et la population qui les élit. Cette supposée proximité participe à légitimer l'autorité politique grâce à cette impression d'écart « réduit » entre les dirigeants politiques et la population.

Au-delà du caractère parfois très rhétorique de ces propos, il nous paraît légitime et indispensable de questionner leur réel fondement à l'aide de données empiriques issues des dernières recherches parues. En effet, au cours des dernières années, la sociologie des élites politiques suisses s'est penchée sur la représentativité des hommes et des femmes remplissant une fonction électorale sur le plan législatif (Pilotti, 2017 ; Di Capua, 2022) ou dans les exécutifs des villes (Lasseb, 2022). Dans le cadre de ce chapitre, nous reprendrons les principaux résultats de nos recherches sur le profil des élites politiques helvétiques siégeant dans un législatif (du niveau fédéral au niveau des villes, en passant par le niveau cantonal).

Cette contribution vise à fournir un éclairage sur la question de la représentativité des élus et des élues de différents parlements en Suisse sur une très longue période. L'intérêt que nous accordons aux législatifs se justifie par le fait suivant : au sein de nos démocraties libérales, tout Parlement est censé constituer, par définition, l'institution représentative de la population dont il est une émanation. En reprenant notre question de départ, nous pouvons ainsi nous demander si c'est vraiment le cas en Suisse. Le système de milice rend-il vraiment le peuple chef du pouvoir politique ?

Pour y répondre nous nous pencherons sur le profil socioprofessionnel des législatifs de cinq villes suisses (Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Zurich), de six cantons (Bâle-Ville, Genève, Lucerne, Tessin, Vaud, Zurich) ainsi que du Parlement fédéral du début du 20^e siècle à 2016. L'analyse inclut au total 8'709 parlementaires répartis dans six cohortes (Figure 1). Nous présenterons plus spécifiquement ce profil à travers le genre, le niveau d'étude, la profession, ou encore l'origine sociale (pour le Parlement fédéral) des membres de ces différents législatifs.

Figure 1 : Échantillon de l'analyse (en nombre de membres).

	1910	1937	1957	1980	2000	2016	Total
Cantonal	732	860	863	880	814	759	4908
Fédéral	216	239	243	248	249	246	1441
Ville	373	383	394	393	403	414	2360
Total	<i>1321</i>	<i>1482</i>	<i>1500</i>	<i>1521</i>	<i>1466</i>	<i>1419</i>	<i>8709</i>

À partir de ces données, il s'agira de vérifier si, en Suisse, comme beaucoup d'affirmations publiques le laissent entendre explicitement ou implicitement, ce sont bien les citoyens et les citoyennes « qui font l'État », ou si en réalité ce système de milice contribue à creuser l'écart entre la population et ses représentants et représentantes politiques.

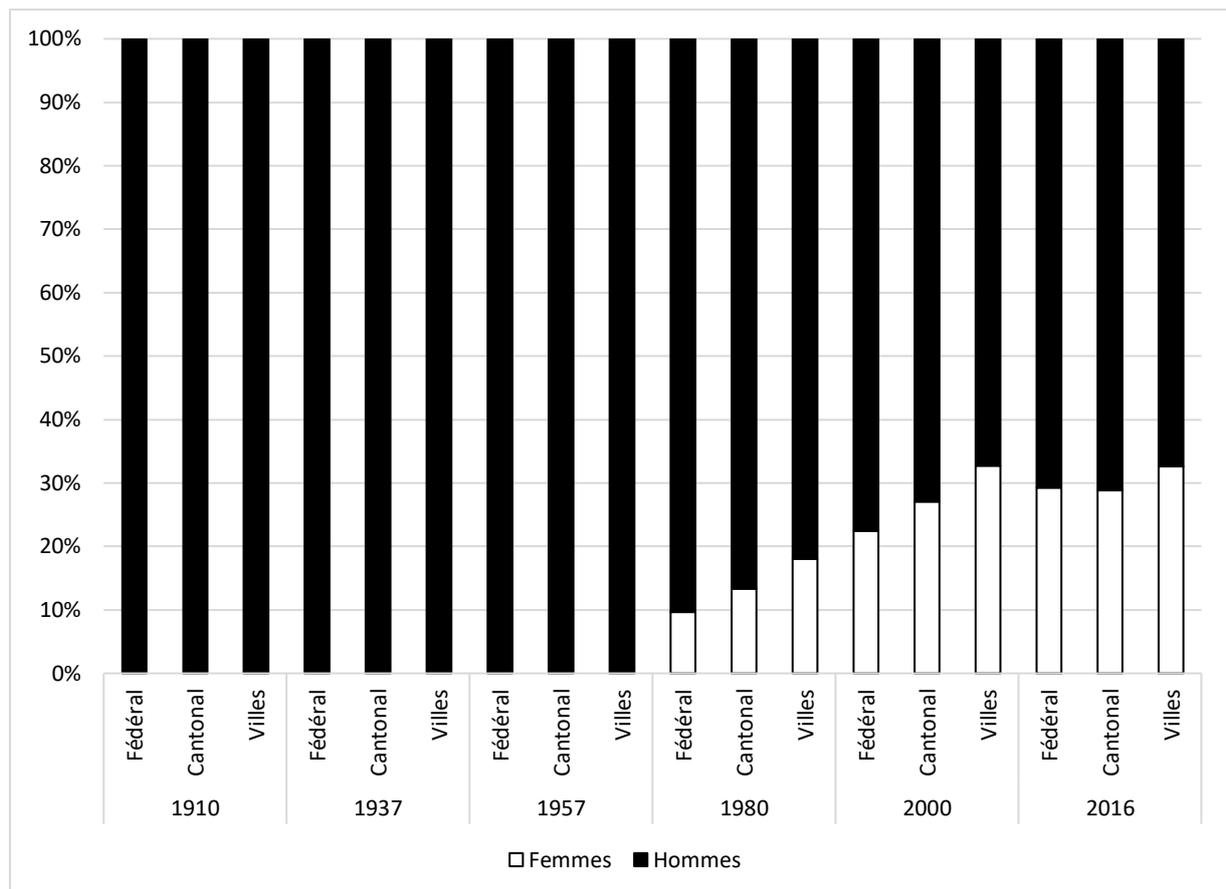
Plus de femmes mais pas n'importe lesquelles

La Suisse a été l'un des derniers pays au monde à avoir octroyé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Au niveau fédéral, il date de 1971, bien que certains cantons aient joué le rôle de « pionniers » en introduisant le suffrage féminin une dizaine d'années auparavant (Vaud et Neuchâtel en 1959, Genève en 1960) (Studer, 2020). Il n'est donc pas surprenant de constater que pour nos trois premières cohortes, les législatifs suisses ne comptent aucune femme, ce qui

en a donc fait un exemple frappant de déficit absolu de représentativité en termes de genre (Figure 2). La situation a néanmoins quelque peu évolué par la suite. Pour les trois cohortes de notre échantillon consécutives à l'introduction du suffrage féminin, on constate une présence grandissante des femmes dans les différents parlements. Leur part a plus que doublé au cours des quarante dernières années, passant de 13,9% en 1980 à 31% en 2016, même si l'essentiel de cette progression a lieu à la fin du 20^e siècle, le taux augmentant ensuite beaucoup moins entre 2000 et 2016.

Cela dit, de manière générale, la féminisation des législatifs suisses reste encore limitée ; la proportion d'élues siégeant dans un Parlement est encore loin de la représentativité parfaite de leur poids dans l'ensemble de la population suisse, ainsi que des cantons et des villes prises en considération (égal ou supérieur à 50%). Relevons cependant que la féminisation des législatifs en Suisse est quelque peu diversifiée selon l'échelon : le taux de femmes élues décroît du local au national. Les parlements de nos cinq villes affichent une proportion toujours plus élevée de femmes élues, tandis que le Parlement fédéral affiche le taux le plus faible. L'écart toutefois se réduit : il était de huit points en 1980 (18 vs 10%), il est de deux points en 2016 (31 vs 29%).

Figure 2 : Taux de femmes au Parlement fédéral, dans six législatifs cantonaux et cinq législatifs de villes suisses (1910-2016).



Source : Observatoire des élites suisses, Université de Lausanne.

La féminisation grandissante et diversifiée par échelon politique est aussi confirmée par les données à partir de 2016 tirées de l'Office fédéral de la statistique (OFS). À la suite, entre autres, d'une importante mobilisation en faveur de l'égalité de genre, y compris au niveau politique, dont le point culminant est représenté par la grève des femmes du 14 juin 2019, nous

avons parfois assisté à une avancée très sensible des femmes dans les divers parlements en Suisse. Après les élections fédérales de 2019, le taux de femmes au Parlement fédéral (39%), le plus élevé depuis l'introduction du suffrage féminin, est désormais supérieur à celui de l'ensemble des parlements cantonaux (31,8%) et des législatifs des villes suisses (35%). Depuis 2021, pour la première fois, un Parlement cantonal (Neuchâtel) compte une majorité de femmes (58%). Ajoutons également qu'aujourd'hui les législatifs de six villes suisses sont composés par une majorité d'élues (Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Monthey et Neuchâtel). Des différences significatives persistent toutefois entre les réalités cantonales et urbaines suisses (Pilotti, 2021a ; Seitz, 2021).

Si, d'une part, la présence des femmes dans la plupart des parlements en Suisse, bien que d'intensité variable, continue à augmenter, force est d'autre part de constater que les chances d'élection ne sont pas les mêmes pour n'importe quelle femme. Les quelques études dont nous disposons aujourd'hui ont clairement illustré l'existence d'une importante sélectivité socioprofessionnelle. Celle-ci restreint ainsi l'accès aux fonctions électives à un profil de femmes assez spécifique : titulaire d'une licence universitaire, originaire de la petite et moyenne bourgeoisie, active sur le plan professionnel en tant qu'indépendante ou avec des fonctions dirigeantes dans le public ou dans le privé (Pilotti, 2017 ; 2021b ; Steinhauser, 2019 ; 2021 ; Di Capua, 2022).

Une académisation croissante

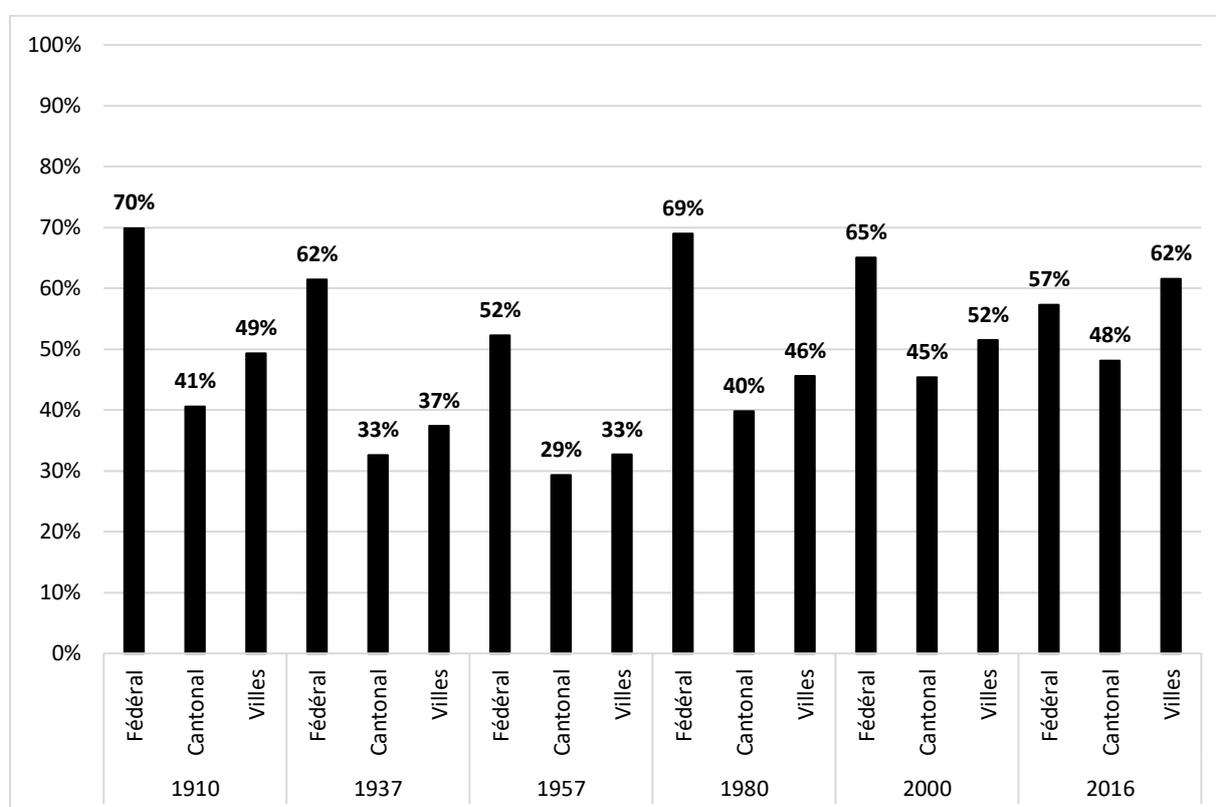
En ce qui concerne le niveau de formation des élus dans les législatifs helvétiques, nous constatons, sur l'ensemble de notre échantillon, une présence grandissante des parlementaires au bénéfice d'une formation universitaire depuis la fin des années 1950 et le début des années 1960 : de 34% en 1957 à 53,7% en 2016. Une fois de plus, l'évolution varie selon l'échelon (Fig. 3).

Le Parlement fédéral est depuis toujours composé d'une très large majorité d'universitaires, même si leur taux connaît des évolutions variables. La diminution observée dans la première moitié du 20^e siècle (entre 1910 et 1957) est tributaire de l'arrivée de nombreux élus du parti socialiste après l'introduction, en 1919, de la proportionnelle pour l'élection du Conseil national. Par contre, le recul de la proportion de parlementaires fédéraux avec une formation académique au cours de la période plus récente (1980-2016, de 69 à 57%) est surtout lié au succès de l'Union démocratique du centre (UDC), devenu depuis 2003 le principal parti suisse, composé majoritairement de non-universitaires (Pilotti, 2017). Le taux d'universitaires au sein des six législatifs cantonaux et cinq législatifs urbains de notre analyse est en revanche inférieur, ne dépassant presque jamais 50% pour l'ensemble de nos cohortes. Le taux s'avère plus élevé dans les parlements des villes suisses que dans les parlements cantonaux. Il est néanmoins intéressant de relever deux tendances : d'une part, l'écart dans la proportion d'élus avec une formation académique s'était réduit entre le début 20^e siècle et la fin des années 1950 (de 49 vs 41% en 1910 à 33 vs 29% en 1957), alors que depuis 1980 ce même écart s'accroît et se creuse de manière encore plus évidente au cours des années 2000 (62 vs 48% en 2016). D'autre part, l'évolution du taux d'universitaires dans les parlements urbains se caractérise par une profonde transformation durant la période plus récente. Désormais, une majorité des élus à l'échelon des villes suisses a accompli une formation dans une université ou une école polytechnique fédérale. En 2016, leur proportion est y même plus élevée qu'au Parlement fédéral (62 vs 57%). Cette évolution est largement tributaire de l'avènement des majorités de gauche dans plusieurs villes suisses depuis la fin des années 1980. En effet, la plupart des élus et élues des Verts ont une formation universitaire, caractéristique d'ailleurs très répandue parmi le personnel politique du parti écologiste depuis sa création, tandis que le PS a vu un

changement dans le niveau de formation de ses élus dans les villes, surtout au cours des années 2000 (Di Capua, 2022).

De manière générale, l'académisation croissante des législatifs en Suisse ne fait que renforcer l'importante surreprésentation des universitaires dans tous les parlements suisses. *A fortiori*, si l'on considère que, dans l'ensemble de la population suisse, la proportion de personnes au bénéfice d'une formation tertiaire (universités et hautes écoles spécialisées) est de 30% en 2020 (OFS). Ce constat ne fait donc que prouver la représentativité très partielle des législatifs suisses par rapport à la population et à sa diversité, notamment au plan des parcours de formation. La proximité présumée des représentants et représentantes siégeant dans ces parlements dits de milice avec le corps citoyen n'est pas donc confirmée par nos données. De plus, ce manque de représentativité se confirme sur la longue durée et ne concerne pas juste une période particulière.

Figure 3 : Taux d'universitaires dans le Parlement fédéral, dans six législatifs cantonaux et cinq législatifs de villes suisses (1910-2016).



Source : Observatoire des élites suisses, Université de Lausanne.

Le « règne » des indépendants et des cadres

L'analyse en termes de profession des membres des différents législatifs suisses atteste de la véritable domination des indépendants (Fig. 4). De manière générale, tout au long du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, les professions libérales (avocats, médecins, architectes, ingénieurs), les entrepreneurs et les commerçants n'occupent pas moins de 45% de tous les sièges des parlements helvétiques. À ces catégories professionnelles s'ajoute une présence constante, en moyenne de 14%, des cadres du public et du privé (dont le poids augmente même au cours des années 2000), ainsi que des professionnels de la politique (dirigeants et dirigeantes de parti, du patronat ou d'associations, ainsi que les secrétaires syndicaux). La part de sièges dans les législatifs occupés par des personnes remplissant une fonction subalterne de salariés du public

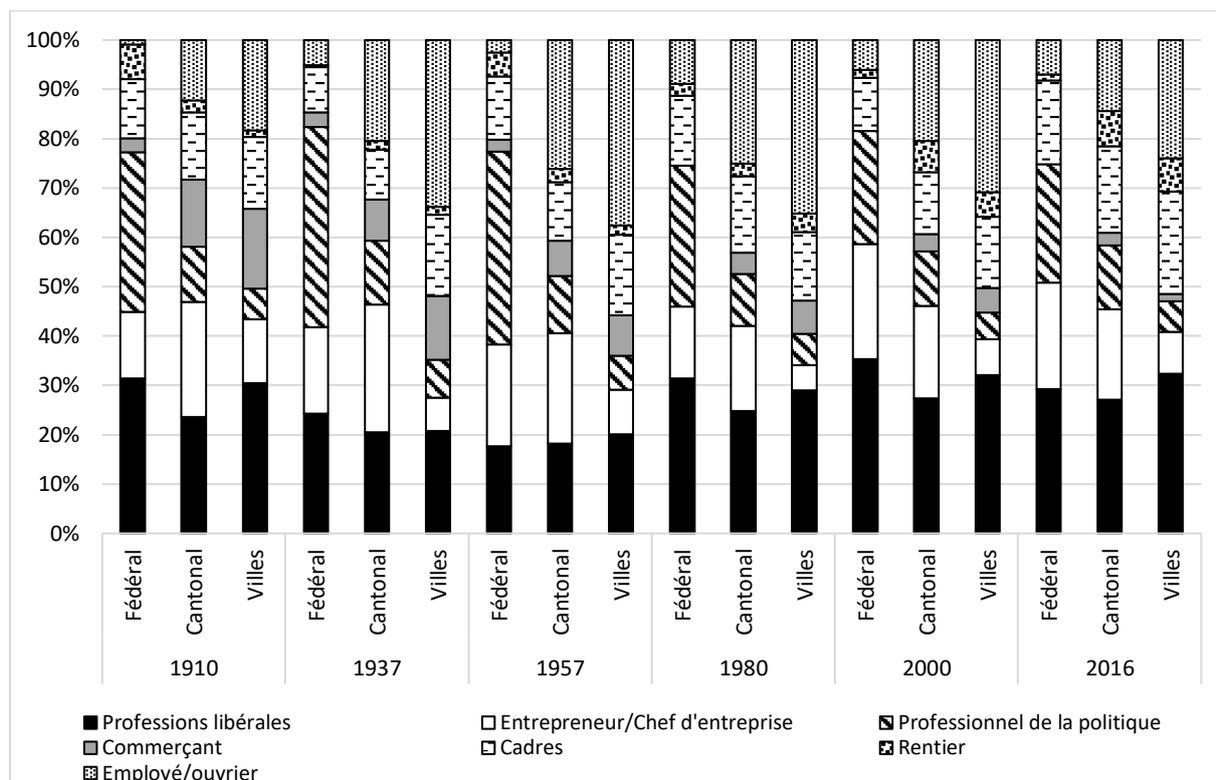
ou du privé a diminué au fil du temps. Alors que jusqu'aux années 1980, ils ou elles occupaient un quart de tous les sièges, leur présence diminue ensuite, ne représentant plus que 16% en 2016.

Si les indépendants apparaissent prédominants dans le Parlement fédéral, ainsi que dans les six parlements cantonaux et les législatifs des cinq villes, nous pouvons néanmoins formuler deux constats au sujet de quelques spécificités par échelon.

- Premièrement, la présence des salariés est décidément plus importante dans les parlements des cantons et des villes, alors que le Parlement fédéral apparaît tout au long de la période comme beaucoup moins accessible à cette catégorie professionnelle, notamment pour les catégories populaires, c'est-à-dire salariées sans fonction dirigeante. En effet, elles ne dépassent pas 5% en moyenne, et sont surtout issues du domaine de l'enseignement public primaire ou secondaire. En ce qui concerne les salariés manuels à proprement parler, les données à notre disposition soulignent une absence flagrante : sur neuf cohortes de parlementaires fédéraux (entre 1848 et 2016), pour un total de 1969 élus, seuls quatre ouvriers d'usine ont été identifiés, sans aucun cheminot ni postier (Pilotti, 2017 ; 2018). Il est vrai que l'on compte un certain nombre d'anciens membres des CFF ou des PTT à l'Assemblée fédérale, mais ils ont changé de profession entretemps. Ce n'est donc que par leur nouveau statut professionnel, en tant que secrétaires syndicaux ou membres d'une municipalité ou d'un gouvernement cantonal, qu'ils parviennent à se faire élire à Berne.
- Deuxièmement, les professionnels de la politique pèsent davantage historiquement au législatif fédéral : dans un premier temps grâce à la présence de nombreux élus cumulant leur mandat fédéral avec un mandat professionnel de conseiller d'État ; plus récemment, on compte plusieurs parlementaires qui se sont professionnalisés avec une meilleure rémunération de la fonction (Pilotti, 2017).

De manière générale, dans le recrutement des membres des parlements helvétiques, nous constatons aussi une importante sélectivité professionnelle favorisant de manière évidente certains groupes professionnels pourtant minoritaires dans la population. Cela contribue ainsi à réduire une fois de plus la représentativité des différents législatifs suisses qui, proportionnellement, ne reflètent pas les composantes socioprofessionnelles les plus nombreuses.

Figure 4 : Répartition (en %) par groupe professionnel des membres du Parlement fédéral, de six législatifs cantonaux et cinq législatifs de villes suisses (1910-2016).



Source : Observatoire des élites suisses, Université de Lausanne.

La domination de la petite et moyenne bourgeoisie au Parlement fédéral

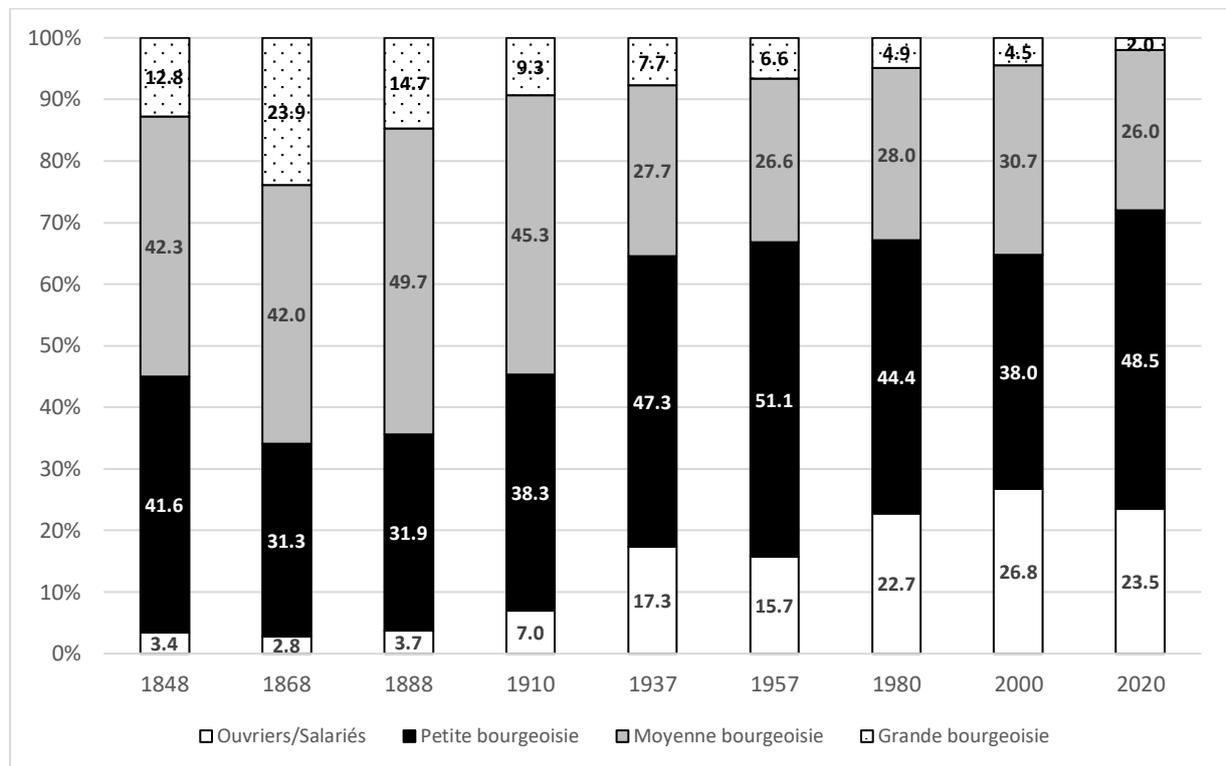
En ce qui concerne l'indicateur de l'origine sociale, nous disposons de données exhaustives pour le Parlement fédéral qui ont notamment été reprises et complétées à partir de deux publications (Pilotti, 2017 ; 2018), puis actualisées pour 2020. Les informations étant absentes pour les législatifs cantonaux et urbains de notre échantillon, nous nous limitons ici au législatif fédéral. Cela n'empêche pas que les résultats s'avèrent très parlants quant à la présumée proximité du Parlement suisse de milice avec la population helvétique dont il est censé être une émanation.

Pour notre analyse, nous avons collecté les informations concernant la profession du père, et parfois, quand elle était disponible, celle de la mère. À titre d'information, nous disposons des données pour 90,7% de tous les élus de notre échantillon. Ensuite, nous avons distingué quatre catégories d'origine sociale. Dans la catégorie des *ouvriers/salariés*, nous avons inclus les fils ou filles d'ouvriers et d'employés subalternes du secteur public ou privé ; dans celle de la *petite bourgeoisie*, nous avons inclus les fils ou filles de petits commerçants, petits entrepreneurs, petits paysans et d'artisans ; dans la *moyenne bourgeoisie*, on retrouve notamment les élus fils ou filles d'avocats, médecins, ingénieurs, architectes, notables politiques d'importance régionale, cadres du public ou du privé, chefs ou dirigeants d'entreprise d'importance régionale ; enfin, dans la catégorie de la *grande bourgeoisie*, nous avons inclus les parlementaires fédéraux fils ou filles de propriétaires ou dirigeants de grandes entreprises nationales, d'anciens conseillers fédéraux, ainsi qu'originaires de grandes familles fortunées ou d'anciennes familles patriciennes locales.

De manière générale, il en ressort clairement que l'élection au Parlement fédéral, depuis 1848, est très souvent une affaire d'hommes, et ensuite aussi de femmes, issus de la petite et

moyenne bourgeoisie. Malgré des variations au fil du temps, il reste que, sur l'ensemble de la période, pas moins de 70% de tous les parlementaires fédéraux proviennent de ces deux groupes sociaux (Fig. 5). Cela dit, nous observons une certaine ouverture, quoique limitée, concernant les élus issus des classes populaires : leur taux augmente notamment au cours du 20^e siècle et représente depuis les années 1980 à peu près un quart des parlementaires fédéraux. L'augmentation entre 1910 et 1937 est tributaire de l'arrivée de nombreux élus socialistes dont la présence croît sensiblement après l'introduction de la proportionnelle pour l'élection du Conseil national en 1919. Enfin, la part des parlementaires originaires de la grande bourgeoisie s'affaiblit constamment depuis la fin du 19^e siècle et n'est désormais que très marginale.

Figure 5 : Répartition (en %) des membres du Parlement fédéral selon leur origine sociale (1848-2020).



Source : Notre élaboration à partir des données de Pilotti (2017 ; 2018) ; Observatoire des élites suisses, Université de Lausanne.

Le système de la « milice politique », faux-nez de la chefferie politique suisse

Nous pouvons donner deux sens à la notion de système de milice (Di Capua, 2022). Au sens matériel, il désigne simplement un système d'élus politiques non professionnels (non rémunérés), mais il peut aussi être mobilisé, dans un sens idéal, pour désigner un système qui permettrait au peuple d'exercer par lui-même le pouvoir politique.

Le premier sens du terme est en partie validée dans le cas de la Suisse : les membres des législatifs cantonaux, et plus encore communaux, exercent encore leurs mandats à titre extra-professionnel, tandis qu'au niveau fédéral, le système de milice s'est notablement affaibli au cours des trente dernières années, au profit d'un parlement semi-professionnel (Pilotti, 2017). Nos recherches montrent en revanche que le deuxième sens relève encore et toujours du mythe. En effet, souvent mobilisée publiquement pour louer un système supposé vertueux, l'idée de « milice politique » cache une forte sélection sociale des représentants politiques.

Ces éloges du système de milice, sans fondement scientifique, ne sont pas anodins. L'idée de « milice politique » possède en Suisse une fonction idéologique de premier ordre : favoriser une large acceptation de l'autorité politique et de ses décisions grâce à une prétendue proximité sociale entre le peuple et ses élus. Autrement dit, il s'agit de faire croire à l'absence de chefs en politique. Or, de nos jours, le système de milice permet l'inverse de ce qu'il promet, soit la reproduction d'une élite politique qui, au final, ne partage que peu de caractéristiques socioprofessionnelles et économiques avec le commun des mortels. Le système de milice représente ainsi un faux-nez de la chefferie politique en Suisse. Il masque un processus aigu de sélection sociale des véritables chefs politiques en se faisant passer pour un système où l'on pense le peuple comme le seul chef aux commandes.

Comment expliquer cette déconnexion entre le peuple et ses représentants et représentantes dans le cadre d'un système politique non professionnel ? L'exercice d'une activité politique de milice est rendu possible à tous les échelons (à certains plus qu'à d'autres) par la possession de prédispositions sociales et économiques pour accéder à une fonction politique élective et réaliser « gratuitement » un travail politique. Autrement dit, à moins de pouvoir dégager du temps libre et de disposer d'une aisance financière, puis, en cas d'élection, de parvenir à concilier le mandat politique avec une activité professionnelle (et familiale), on risque fort d'être exclu de la course à ces fonctions représentatives. Ce système de milice favorise donc les personnes aux revenus élevés et aux horaires flexibles (indépendants, entrepreneurs, professions libérales), ou qui peuvent s'assurer un salaire grâce à une activité politique (fonctionnaires d'associations patronales ou syndicales, dirigeants ou dirigeantes de partis ou d'associations). S'ajoutent à ces critères matériels une autre série d'attributs sociaux facilitant l'accès et l'exercice d'une fonction politique tels que la *facilité à parler en public* (avocats, enseignants, cadres), le fait de posséder des *connaissances juridiques* (juristes, avocats, notaires) ou encore *techniques* (architectes, urbanistes, ingénieurs, chercheurs académiques).

Ainsi, notre courte analyse a permis d'illustrer que les frontières entre le pouvoir politique et la société civile en Suisse sont plus imperméables qu'il n'y paraît. La croyance selon laquelle les citoyens et citoyennes sont aux commandes du pouvoir politique est trompeuse, car les fonctions représentatives de cet État, comme nous l'avons vu, ne sont pas accessibles à n'importe qui. À ce titre, le système de milice est donc un système qui, sur le papier, laisse croire à une absence de chefferie politique, et donc à un exercice horizontal du pouvoir politique. En réalité, il masque une profonde verticalité sociale entre le peuple et les vrais « chefs » de la politique suisse qui, grâce aux avantages qu'ils et elles tirent de leur appartenance sociale supérieure, accèdent aux fonctions représentatives des différents échelons de l'État fédéral. Une plus grande professionnalisation ne résout pas à elle seule le problème de la sélectivité sociale, comme illustré par des études internationales (voir, par exemple, Best et Cotta, 2000). Les raisons de cette distance sociale sont également à chercher dans les stratégies de recrutement des différents partis politiques. C'est en effet dans le « jardin secret » de ces derniers, à savoir lors des procédures internes de sélection des candidatures (Gallagher et Marsh, 1988), que la sélectivité socioprofessionnelle est déjà à l'œuvre. Des analyses sur les élections pour le Conseil communal de Lausanne de 2021 et pour le Grand Conseil vaudois de 2022 l'ont par ailleurs confirmé (Di Capua, 2021 ; 2022b).

Références

- Best H., Cotta M. (eds), *Parliamentary Representatives in Europe 1848–2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- Di Capua R., *Le profil socio-professionnel des candidat-es aux élections du Conseil communal de Lausanne (2021)*, 20 janvier 2021, Working paper, URL : <https://www.robertodicapua.ch/roberto-di-capua-2021-le-profil-socio-professionnel-des-candidat-es-aux-elections-du-conseil-communal-de-lausanne-7-mars-2021-article-du-vulgarisation-scientifique/> [consulté le 31.05.2023].
- Di Capua R., *Un système « de milice » sélectif. Le mythe de la représentativité politique au sein des villes suisses (1945-2016)*, Zurich et Genève, Seismo, 2022a.
- Di Capua R., *La pré-sélection sociale des candidat-es au Grand Conseil vaudois (2022)*, 28 février 2022b, Working paper, URL : <https://www.robertodicapua.ch/roberto-di-capua-2022-la-pre-selection-sociale-des-candidat-es-au-grand-conseil-vaudois-2022-article-de-vulgarisation-scientifique/> [consulté le 31.05.2023].
- Gallagher M., Marsh M. (eds), *Candidate Selection in Comparative Perspective : The Secret Garden of Politics*, London, Sage, 1988.
- Lasseb K., *Rémunération et professionnalisation. Transformations des élus des exécutifs urbains en Suisse (1945-2018)*, Thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne, 2022.
- Pilotti A., *Entre démocratisation et professionnalisation : le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016*, Zurich et Genève, Seismo, 2017.
- Pilotti A., « L'Assemblée fédérale et le passage inachevé du dignitaire au politicien professionnel », *Traverse*, 25(3), 2018, pp. 114-128.
- Pilotti A., « Quale bilancio dopo cinquant'anni di suffragio femminile ? », in Studer B., *La conquista di un diritto. Il suffragio femminile in Svizzera (1848-1971)*, Locarno, Dadò, 2021a pp. 159-170.
- Pilotti A., « Le donne in Gran Consiglio (1971-2019). Un profilo in mutamento delle deputate al Parlamento ticinese », in Castelletti S., Congestrì M. (dir.), *Finalmente cittadine! La conquista dei diritti delle donne in Ticino (1969-1971)*, Massagno, Associazione Archivi Riuniti delle Donne Ticino, 2021b, pp. 229-255.
- Seitz W., « Les femmes aux élections cantonales 2020–2021 : des progrès et quelques revers », *DeFacto*, 16 décembre 2021, URL : <https://www.defacto.expert/2021/12/16/les-femmes-aux-elections-cantonales-2020-2021-des-progres-et-quelques-revers/?lang=fr> [consulté le 31.05.2023].
- Steinhauser M., *Der Luzerner Grosse Rat, 1803-2007. Kollektivbiografie eines kantonalen Parlaments*, Zürich, Chronos, 2019.
- Steinhauser M., *Die Frauen im Parlament. Kollektivebiografie der National- und Ständerätinnen 1971-2019*, Zürich, Chronos, 2021.
- Studer B., *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Alphil, 2020.

Sources

- Müller A., Le Temps du 30 janvier 2019, rubrique « Opinion » ; URL : <https://www.letemps.ch/opinions/systeme-milice-besoin-dun-large-debat-reformes> [consulté le 31.05.2023].
- Thorens A., Blog personnel Le Temps du 3 octobre 2018 ; URL : <https://blogs.letemps.ch/adele-thorens/2018/10/03/liens-dinterets-interroger-le-systeme-de-milice-et-revaloriser-linteret-public/> [consulté le 31.05.2023].

Zimmer A., Discours prononcé à la « Journée des assureurs 2019 » organisée par l'Association Suisse d'Assurances ; URL : https://www.svv.ch/sites/default/files/2019-06/SVV_TdV2019_Rede%20Zimmer_FR.pdf [consulté le 31.05.2023].